

TABLEAU DE SERVICE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE GRENOBLE du 1er au 5 MARS 2021

Jours	Matin	Après-midi
Lundi 1er	9h00 : audience sur intérêts civils (S.4) 9h00 : audience 4ème ch procédure orale (S.12) 9h00 : audience collégiale 1ère ch. État des personnes (S.13) 9h00 : audience juge aux affaires familiales cabinet 2 (S.11) 9h00 audience juge aux affaires familiales cabinet 5 (S.9)	13H30 : audience correctionnelle comparution immédiate (S.5) 13H45 : audience 4ème chambre civile procédure écrite JU(S.10) 13h30 : audience divorces à juge unique (S.8) 13h30 : audience tribunal de police 4ème classe (S.4) 14h00 audience de départage prud'hommal (S.9)
Mardi 2	9h00 : audience correctionnelle juge unique (S.5) 9h00 : 4ème Chambre civile juge des contentieux de la protection (S. 13) 9h00 : audience juge aux affaires familiales cabinet 2 (S.11) 9h00 : audience juge aux affaires familiales cabinet 1 (S.9) 9h00 : audience du juge de l' exécution (S.12) 9h00 : audience d'incidents 6ème chambre (S,8) 9h00 : tribunal des affaires de sécurité sociale (S.10) 9h00 : audience d'hospitalisation d'office	13h30 : audience audience correctionnelle collégiale (S.5) 13h30 : audience du tribunal pour enfants (S.3)
Mercredi 3	8h45 : audience de référés (S.12) 9h00 audience MEE JAF	13H30 : audience correctionnelle comparution immédiate (S.5) 13h30 : audience correctionnelle à juge unique (S.4)
Jeudi 4	9h00 : audience juge aux affaires familiales cabinet 1 (S.11) 9h00 : audience juge aux affaires familiales cabinet 5 (S.9) 9h00 : 4ème Chambre civile contentieux tribunal judiciaire < à 10 0000 euros (S. 7) 9h00 : Tribunal des affaires de sécurité sociale (S. 12)	13h30 : audience correctionnelle collégiale (S.5) 13h30 : audience correctionnelle à juge unique (S.4) 13h30 : audience incidents du juge aux affaires familiales (S.8) 13h30 : audience du tribunal pour enfants (S.3) 13h45 : audience 6ème chambre civile (S.10) 14h00 : audience de procédures collectives (S.7)
Vendredi 5	9h00 : audience juge aux affaires familiales cabinet 1 (S.9) 9h00 : 4ème Chambre civile juge des contentieux de la protection (S. 7) 9h00 : audience de CRPC (S.13 et 15) 9h00 : Tribunal des affaires de sécurité sociale (S. 12) 9h00 : audience des saisies des rémunérations (S.23) 9h00 : audience d'hospitalisation d'office	13h30 : audience correctionnelle comparution immédiate (S. 5)